

Le travail des enfants : une réalité bien pesante

La pauvreté en point mire

Alors que nous disposons d'assez de richesses et de moyens pour assurer à tous un juste développement humain et durable, des centaines de millions d'enfants sont exploités. Poussés essentiellement par la pauvreté, le manque d'éducation et certaines traditions, ils sont obligés de servir de domestiques en Haïti, de transporter des masses de verre fondu dans les fabriques de bracelets en Inde, de couper les cannes à la machette dans les sucrières du Brésil, de ramasser le coton ou le café dans les plantations en Tanzanie, de concasser des pierres dans les carrières du Portugal, de fouiller les décharges à la recherche de déchets à revendre ou à recycler au Cambodge, ... quand ils ne sont pas livrés à la prostitution ou enrôlés dans les conflits armés, tout cela pour des salaires de misère - parfois pour rien - et, bien sûr, au détriment de leur éducation et de leur développement physique et psychique.

Évidemment, si des employeurs peu scrupuleux n'étaient pas prêts à les exploiter, les enfants ne travailleraient pas. Et si les patrons préfèrent utiliser de la main d'oeuvre enfantine, alors que les parents recherchent désespérément un travail, c'est parce qu'ils peuvent la payer moins cher et parce que les enfants, plus désarmés et malléables, risquent moins de s'organiser contre l'oppression. D'autre part, les politiques de mondialisation menées par l'OCDE, le FMI et la Banque Mondiale accélèrent la compétitivité, sacrifient les ressources et accentuent partout la dualisation entre riches et pauvres.

Évidemment aussi, si les parents ne les y envoyaient pas, les enfants n'iraient pas au turbin. Pourtant, la petite contribution d'un enfant représente souvent une part vitale du revenu familial. La supprimer en soustrayant les enfants au travail, sans trouver d'alternative, revient à encore appauvrir les plus démunis et ne garantit en rien que les gosses ne retourneront pas au travail. Au contraire, ils risquent d'être engagés dans des conditions pires et dans des secteurs mieux dissimulés ou illégaux.

Si l'on veut abolir le travail des enfants, c'est à la pauvreté qu'il faut s'attaquer. Il faut que chaque famille dispose d'un revenu suffisant pour assurer la satisfaction de tous les besoins physiques, psychiques, sociaux et culturels. Il

faut que les parents puissent garantir à leurs enfants un épanouissement personnel et une éducation donnant accès à des conditions de vie dignes.

Répartir équitablement les richesses : ce n'est que justice !

Une répartition équitable des richesses exige des initiatives éliminant les causes de l'injustice : on pense, notamment, à la réduction de la dette du Tiers-Monde, à l'attribution des 0,7% du PIB à l'aide et à la coopération au développement, à la taxe TOBIN, à la justice fiscale, à la réduction du temps de travail, ...

En attendant, puisque le monde est loin de cet idéal, il faut attaquer le problème du travail des enfants de front et faire avec ce que l'on a.

Le 20 novembre 1989, l'Assemblée générale des Nations-Unies (ONU) adoptait la Convention relative aux Droits de l'Enfant qui définit un éventail très large des droits de tous les enfants. Fin 1997, tous les États, à l'exception des Etats-Unis et de la Colombie, avaient ratifié ce texte. Son article 32 stipule particulièrement que tout enfant a le droit d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail qui risquerait de compromettre gravement son éducation ou de nuire à son développement physique ou psychique. Il dispose également que tous les États doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer son application, en particulier imposer un âge minimum à l'emploi, une réglementation appropriée des horaires et des conditions de travail, enfin prévoir les peines et les sanctions susceptibles de contraindre à l'application de ces dispositions. En parallèle à ce texte existe la convention n° 138 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur l'âge d'admission à l'emploi (fixé à 15 ans minimum, pour autant qu'il ne soit pas inférieur à l'âge de scolarité obligatoire).

Le programme IPEC de l'OIT donne des pistes...

Le Programme International pour l'Abolition du Travail des enfants de l'OIT prévoit l'élaboration de politiques et de programmes nationaux à exécuter en collaboration avec les organisations d'employeurs et de travailleurs et tous les secteurs de la société civile et qui

Bénédicte Paquay, suite de l'article publié dans le n° précédent : « La marche mondiale contre le travail des enfants ».

visent, entre autres :

- la sensibilisation à tous les niveaux et la mobilisation de tous les partenaires déterminés à lutter contre le travail des enfants ;
- l'analyse de la situation des pays considérés ;
- l'assistance pour l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique nationale de lutte ;
- le renforcement des organisations existantes et la mise en place de mécanismes institutionnels ;
- l'inclusion de questions relatives au travail des enfants dans les politiques et programmes socio-économiques ainsi que dans les budgets.

Certains projets IPEC ont démontré leur pertinence : l'insertion de clauses sociales dans les contrats avec les employeurs négociée par les syndicats brésiliens, les prêts aux plus démunis octroyés par la Grameen Bank au Bangladesh, ...



La nouvelle convention sur les formes extrêmes du travail des enfants

Des choses existent donc : un cadre législatif international, un consensus quant aux objectifs à long terme et aux moyens d'y parvenir, des projets de lutte efficaces. Beaucoup de personnes se sont mobilisées pour assurer aux gosses de la planète une enfance heureuse et confortable, une éducation gratuite et de qualité, un épanouissement physique et psychique qu'ils sont en droit d'attendre.

Cependant, bien que des progrès notables aient été réalisés depuis 20 ans, la tâche est loin d'être accomplie. Si nous admettons que cela prendra du temps pour parvenir à l'abolition du travail des enfants, nous ne pouvons plus

accepter l'existence de ses formes les plus odieuses, telles que l'esclavage ou le travail forcé, la prostitution ou la pornographie, l'enrôlement dans les conflits armés, les travaux dangereux. Dans le contexte de l'élimination progressive du travail des enfants, l'OIT, lors de la 86^e session de la Conférence internationale du Travail du 2 juin 1998, devait discuter d'un projet de convention qui s'inscrirait dans les textes existants, les renforçant mais leur apportant une priorité : l'élimination immédiate des formes les plus intolérables du travail des enfants.

Ainsi, outre que le texte devrait élargir la notion d'enfant à l'ensemble des moins de 18 ans, il préciserait la définition des types de travail visés et déterminerait les domaines d'action prioritaires dans la lutte contre ce fléau. Les États signataires s'engageraient à réformer leur législation nationale conformément aux nouvelles normes et à prendre toutes les mesures nécessaires, y compris les sanctions

pénales, à l'élimination et à la prévention des formes extrêmes de l'exploitation économique des enfants. Il est évident qu'il s'agit ici d'un engagement moral des pays signataires : l'OIT n'a malheureusement que peu de moyens de contrôle.

La recommandation qui accompagne la convention est d'ailleurs beaucoup plus explicite sur les moyens à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs visés et propose la création de programmes d'action nationaux, en vue :

- de dénoncer et déceler toutes les formes du travail des enfants, en accordant une attention particulière à la situation des moins de 12 ans et des filles ;
- d'assurer une réadaptation et une insertion sociale aux enfants soustraits au travail ;
- de tenir compte des besoins en matière d'éducation ;
- de sensibiliser et d'informer l'opinion, y compris les enfants et leurs parents ;
- d'identifier les communautés à risques.

D'autre part, elle établit une série de critères à prendre en considération lorsque l'on détermine les types de travaux dangereux, mettant l'accent sur ceux qui exposent les enfants à des sévices physiques, psychiques et sexuels, mais aussi sur d'autres tels que la durée, le

caractère nocturne ou l'absence de possibilité de retour au foyer... Enfin, elle préconise la tenue à jour de toutes les données pertinentes sur la nature et l'ampleur du problème en vue d'établir les priorités et leur communication au Bureau international du Travail (BIT).

Appel à une coordination large et efficace

Ce nouveau cadre juridique, qui devrait être adopté en juin 1999, est une très bonne chose. Pourtant, il risque d'être peu porteur si les ONG, les syndicats et les associations ne mettent pas en place une coordination large et efficace permettant une étude sur le travail des enfants qui soit analytique, systématique et surtout parallèle à celles des grandes institutions comme l'OIT ou l'UNICEF.

Un projet intéressant serait la mise en place d'une méthode d'investigation statistique fiable

sur le travail des enfants dans les secteurs informels. En effet, l'idée reçue et fautive que la majorité des enfants travaillent dans les secteurs structurés est tenace. La grande majorité sont pourtant employés dans des secteurs informels tels que le travail domestique ou dans les petites industries familiales, à l'abri des regards. Il est donc extrêmement difficile d'établir un compte rendu précis de la situation de ces enfants, ce qui empêche de mettre en place des solutions et de contraindre les employeurs, puisque qu'officiellement ce travail n'existe pas ! Une telle étude contribuerait concrètement et positivement, en collaboration avec les grandes institutions internationales, à lutter contre ce fléau.

Il s'agit ici d'un exemple, un parmi bien d'autres. L'important aujourd'hui est de se dire qu'aucune contribution, aussi minime soit-elle, n'est inutile et qu'aussi peu que nous puissions faire, nous devons le faire mais avec fermeté.

LA BOURSE OU LA VIE

Eric Toussaint (Enseignant, président du Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde (rue Plantin, 29, 1070 Bxl, tél: 02-527.59.90)
Éditions Luc PIRE, 400p., 795 FB

Parmi les différents thèmes des 18 chapitres du livre, on trouve un intéressant parallèle entre le phénomène de la dette des pays du Sud et l'endettement dans le Nord, pour démontrer que les mêmes mécanismes inégalitaires et socialement injustes frappent aussi bien les peuples du Nord que du Sud, au seul profit des classes dominantes. (...) La Bourse ou la vie n'est pas seulement le Livre noir de ce que, dans sa préface, Christian de Brie qualifie de "mise en place d'un univers totalitaire". Il évoque les multiples résistances que le nouvel ordre suscite et les alternatives à lui proposer. (...) La solidarité, l'unité et la convergence des luttes telles que celles des "Sans terres" au Brésil, des zapatistes au Mexique et des chômeurs exclus du Nord, entre les travailleurs du Nord et du Sud (à travers leurs syndicats), par exemple, sont possibles et nécessaires. (...) C'est donc à la fois un outil d'analyse et une arme de combat civique particulièrement bienvenue.

APPEL URGENT

MAGASINS DU MONDE

159 Chaussée d'Helmet, 1030 Schaerbeek

Pas le temps ! C'est ce que nous disons tous. Pourtant sans bénévoles, les Magasins du Monde n'existeraient pas. Le Magasin du Monde de la chaussée d'Helmet lance un pressant appel ! Si vous partagez leurs opinions et aimeriez participer à leur action, vous êtes le (la) très bienvenu(e).

Faites vous connaître à D. Nicaise au 02-503.42.91. A bientôt peut-être...

APPEL URGENT